



Avocat actionnaire en contrepartie de son apport en industrie

Par myo, le **28/09/2010** à **20:15**

Bonjour,

Peut-on proposer des actions de son entreprise à un avocat d'affaire en contrepartie de son apport en industrie cad par exemple pour rédaction de contrats, rédaction du pacte d'actionnaire et des statuts, de conseils ?

Est-ce que dans le droit français, un avocat a le droit d'être "rémunéré" de cette façon ?

Aux USA cela se fait pour réduire les couts pour les créateurs d'entreprise et les start-up.

Autre question toujours dans l'idée de réduire les couts lors d'une création. Est-ce que les écoles d'avocats acceptent de confier des missions venant de particuliers/entrepreneurs à leur étudiants ?

Les écoles de commerces ou les écoles d'ingénieurs ont souvent des "Junior Entreprises" qui acceptent des missions venant de l'extérieure contre rémunération.

Merci pour votre aide.